

**Arrêté du Président n°A2022-0111**  
**Portant autorisation de voirie sur la ZA de Maudez – 22540 PEDERNEC**

M. le Président de Guingamp Paimpol Agglomération  
VU la demande de SAUR DR OUEST BRETAGNE en date du 09/12/2022  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Guide Technique « remblayage de des tranchées et réfection des chaussées » SETRA de mai 1994  
et la norme AFNOR NFP 98-331 de février 2005  
VU le plan joint à la demande  
VU l'état des lieux

**ARRETE**

Article 1

SAUR DR OUEST BRETAGNE est autorisé à occuper le domaine public routier et entreprendre des travaux de réseau d'eau potable sur la ZA de Maudez à Pederneec (22540)

Article 2

La présente autorisation est délivrée à partir du 26/12/2022 pour une durée de 90 jours calendaires.

Article 3

Conformément aux dispositions de l'article L 113.2 du Code de la voirie routière, cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Article 4

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le pétitionnaire s'engage assure, à ses frais et sous sa responsabilité le bon état d'entretien et de maintenance des ouvrages.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera affiché à Guingamp Paimpol Agglomération et transmise :

- A la mairie de Pederneec
- Au responsable du chantier

Fait à Guingamp, le 15/12/2022

Le Président, Vincent LE MEAUX

